

Si j'avais à exprimer une opinion—je n'ai pas été invité à la conférence, et il est probable qu'elle aurait réussi si j'y eusse assisté—je proposerais, et je proposerai peut-être encore, que toute cette question soit renvoyée à la Chambre des Communes pour qu'elle l'étudie en notre lieu et place. L'honorable représentant du Gouvernement accepterait-il cette proposition?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Après que nous aurons adopté ce bill, il retournera à la Chambre des Communes pour y être confirmé.

L'honorable M. CLORAN: Que toute cette question soit renvoyée à la Chambre qu'elle intéresse, à la Chambre des Communes, afin que les députés l'étudient et la résolvent, plutôt que d'envoyer une demi-douzaine d'honorables sénateurs dans une Chambre où ils perdront leur temps à régler une futilité qui regarde particulièrement la représentation à la Chambre des Communes et qui ne touche en rien à nos droits ou à nos responsabilités. Je suis très surpris qu'une sommité légale comme l'honorable sénateur de Middleton, de la Nouvelle-Ecosse (M. W. B. Ross), n'ait pas consenti à suivre cette procédure. Je sais que le devoir professionnel oblige un avocat à accepter un bref lorsque ce bref lui est servi, spécialement dans les causes criminelles. L'honorable sénateur de Middleton, à mon avis, honore cette Chambre par son intelligence, son équité et sa droiture. Je le considère comme l'un des esprits les plus droits de l'autre côté de la Chambre—plus droit même que bon nombre de ce côté-ci. Mais je ne comprends pas pourquoi il a consenti à discuter ici même cette question, à moins que ce ne soit pour accomplir son devoir sous son serment d'avocat, et non pas comme sénateur, et pour faire connaître la situation des politiciens effrayés de la Chambre des Communes. De son propre aveu, qu'il nous a donné en toute franchise, tel est le remarquable motif de son amendement. Cet aveu a été enregistré dans le rapport d'hier des débats du Sénat. Il a dit que la raison qui lui a fait présenter son amendement était que, bien que cet amendement eût été privément discuté parmi des membres de la Chambre des Communes, tant ministériels que de l'opposition, ils ne purent obtenir une solution, parce que, par une motion de clôture de sir Robert Borden, ils furent empêchés de continuer.

La situation présente deux aspects assez intéressants. Elle condamne directement cet acte anti-britannique de museler les représentants du peuple et de les empêcher de défendre les intérêts, les droits et les

libertés du peuple. Nous entendons en effet l'honorable sénateur de Middleton déclarer au Sénat du Canada et au pays, que la raison pour laquelle il présente son amendement, qu'il considère comme nécessaire et que tout le Gouvernement considère aujourd'hui comme nécessaire, vient de ce que les membres de la Chambre des Communes ont été empêchés de soumettre ce même amendement, à cause de la règle de clôture qui a arrêté la discussion dans la Chambre des Communes. Et cette déclaration vient d'un avocat éminent qui représente le Gouvernement dans ce Sénat. L'aveu de mon honorable collègue ne m'a cependant pas satisfait. Cet aveu n'a pas été entendu par tout le monde. Je crois cependant qu'il était de la plus haute importance. Lorsque j'ai besoin de renseignement je n'hésite pas à le demander au sénateur qui peut me le fournir; aussi, selon mon habitude, et bien que mes propres amis me recommandassent de ne pas faire d'interruption, j'ai persisté à interrompre et j'ai pu obtenir la réponse suivante de l'honorable sénateur de Middleton:

L'honorable M. CLORAN: Dois-je comprendre que l'honorable sénateur déclare que cet amendement n'a pu être présenté à la Chambre des Communes à cause de la règle de clôture?

L'honorable M. CLORAN: C'est bien ce qu'il a dit. L'honorable sénateur d'Ottawa (M. Belcourt) a entendu la déclaration, mais je crois pouvoir dire que plusieurs honorables sénateurs ne l'ont pas entendu. Cependant l'honorable sénateur de Middleton ne répondait pas:

L'honorable M. CLORAN: Je désire une réponse directe à cette question. L'honorable sénateur a dit que, à cause de la règle de clôture, cet amendement n'avait pu être présenté à la Chambre des Communes.

C'est une question directe. Voyez qu'elle fut la réponse franche et sincère de l'honorable sénateur de Middleton;

L'honorable M. ROSS: Je dis que si le bill n'avait pas été astreint à la règle de clôture, l'amendement aurait été présenté.

Que pensez-vous de cela? Qu'en pense l'honorable représentant du Gouvernement? Qu'en pense le premier ministre? Et qu'en pensera le pays? Cet amendement n'a pas été présenté à la Chambre des Communes parce que le bill a été astreint à la clôture. Qu'est devenu votre liberté de parole, votre liberté de discussion, votre liberté d'action? On nous a menacé du kaiser. Nous n'en avons cependant pas besoin, car nous avons parmi nous des gens de sa force, ici, dans le Parlement. Nous avons eu plus du kaiserisme, ici, dans le Parlement canadien, que jamais l'on n'a tenté d'en imposer au Reich-